

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11
Par la poste. . . . . 15
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES
20 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin, le 5 octobre: Un de nos diplomates a reçu, de Londres, une lettre où il est dit que l'état de santé du comte Pozzo di Borgo est de plus en plus inquiétant et laisse déjà peu d'espoir attendu son âge avancé de 75 ans.

Du 8. Le 5 courant, à 6 heures du matin, M. de Dunin quitta avec son chapelain Walkoski, l'hôtel de St.-Petersbourg, sous prétexte de se rendre à Potsdam par le chemin de fer. Il laissa ici ses deux domestiques et tous ses effets. Walkoski partit pour Potsdam et revint le lendemain, mais l'archevêque arriva à la Jaegerstrasse monta dans une voiture qui l'attendait et se dirigea vers Posen en voyageant sous un nom supposé; deux chevaux l'attendaient au dernier relais. Le 4 courant, il arriva à Posen de grand matin; il descendit au palais du comte de Edouard Radzinski où étaient réunis des dames et des cavaliers de la première noblesse; l'équipage archépiscopal ne tarda pas à arriver et M. de Dunin se rendit à la cathédrale où les membres du chapitre l'attendaient. Il se mit à genoux devant le maître-autel, en baisa les marches, prit le saint-sacrement, le pressa sur son cœur et versa des larmes d'émotion.

La nouvelle de l'arrivée de M. de Dunin s'était répandue avec la rapidité de l'éclair, et chacun voulait s'en convaincre par ses propres yeux; cependant ce mouvement de curiosité ne fut pas de longue durée; en effet le 5, l'archevêque vint dire la messe à la cathédrale, et cependant il ne s'y trouvait pas cent personnes. Ce jour-là son antichambre fut continuellement rempli de personnes de la plus haute noblesse; les autorités se mirent en rapport avec lui. M. de Dunin déclara à un haut fonctionnaire qui le vint visiter qu'il était parti sans autorisation du roi, qu'il attendait les ordres de S. M., mais qu'il avait agi conformément aux ordres du pape.

On apprit que l'archevêque se proposait d'ordonner dès le lendemain plusieurs jeunes ecclésiastiques, et d'appeler à cette solennité le clergé des environs, enfin de consacrer un nouvel autel dans une église voisine en présence de l'élite de la noblesse. M. de Dunin avait imaginé tout cela pour fournir à l'opinion publique l'occasion de se prononcer formellement contre le gouvernement, et de se révolter au besoin, mais ces projets furent déjoués; le 6 courant, à 3 heures du matin plusieurs fonctionnaires publics se rendirent à l'archevêché. Cent hommes avaient pris position sur la place. Des patrouilles parcouraient les rues mais les habitants restèrent tranquillement dans leurs lits. On frappa inutilement pendant une demi-heure aux portes du palais, enfin on y entra de vive force; une vieille servante se présenta et pria les autorités de ne point la forcer de les accompagner chez son maître. On fut obligé d'enfoncer la porte vitrée du corridor. Aussitôt un domestique en livrée se présenta et conduisit les autorités à l'appartement de l'archevêque. M. de Dunin ouvrit lui-même la porte, reçut les autorités assis sur son lit déshabillé, et leur dit: Messieurs, je sais pourquoi vous venez, mais je ne céderai qu'à la force. Le directeur de la police exhiba sur-le-champ à l'archevêque l'ordre qu'il venait de recevoir de le reconduire immédiatement à Berlin. M. de Dunin se fit habiller par son domestique et parut ensuite dans l'antichambre où s'étaient retirées en attendant les autorités. Il était revêtu de ses habits épiscopaux. Il déclara qu'il n'avait pas pensé qu'il serait arrêté sitôt.

On lui apporta deux rouleaux d'or de la part de sa sœur. Il les refusa en disant: Celui qui me prend peut aussi me nourrir. Il désira faire ses adieux à sa sœur, elle entra, se jeta à ses pieds et partit très-ému jusqu'au moment du départ. Après avoir causé quelques instans avec sa sœur, l'archevêque somma les autorités de faire entrer les gendarmes. On lui déclara qu'il serait traité avec tous les ménagemens commandés par son âge et son rang; mais il s'écria: le monde verra que l'on m'emmena de vive force; puis s'approchant de l'officier, il lui dit: Vous êtes trop doux, monsieur, emmenez-moi. L'officier lui ayant offert le bras il le refusa l'offre en disant: C'est une politesse et non une violence.

Enfin d'après son désir un commissaire de police le saisit par le bras, mais il voulut qu'on le prit aussi par l'autre bras, et le directeur de police lui ayant offert le sien, il l'accepta. A peine

eût-il fait quelques pas qu'il dit en souriant à l'escorte, ne faites pas que je résiste un peu.

Quiconque a vu M. Dunin en ce moment a dû se convaincre que le parti ultramontain a choisi en lui un instrument peu capable de réaliser ses projets. On se rendit à la voiture; M. le directeur de la police s'assit à côté de l'archevêque. Un détachement de hussards suivit. A cinq heures, on partit de Posen. Arrivé à Vogelsdorf l'archevêque trouva un ordre du roi qui lui enjoignait de se rendre à Colberg. Nous apprenons qu'il y occupera un logement convenable et qu'il pourra se promener dans la ville. (Gaz. Univ. de Leipsick.)

— La Gazette d'Augsbourg, après avoir rapporté sur la fuite et sur l'arrestation de M. Dunin les détails que nous avons déjà publiés, ajoute:

« Dans la nuit de samedi, l'archevêque et ceux qui l'accompagnaient arrivèrent à Vogelsdorf à quelque distance de Berlin, où un inspecteur de police les attendait; il remit à M. de Munin l'ordre de faire retourner l'archevêque et de le conduire à Colberg.

» La population de Posen est dans une vive agitation, mais on ne craint point une révolte ouverte, parce qu'elle serait inutile, la personne qu'elle aurait pour but de retenir étant présentement bien loin du territoire de la province; en outre, la force militaire inspirera assez de crainte pour que l'on n'ait pas envie de se soulever; le général commandant à Posen est un homme de résolution. »

— On écrit de Leipsick, le 7 octobre:

On parle dans nos cercles les mieux informés d'un prochain mariage entre la fille aînée du prince Jean de Saxe et le prince héritaire de Saxe-Cobourg-Gotha. On suppose que le long séjour du prince à Dresde et la récente visite du roi de Saxe à Cobourg se rapportent à ce projet. (Corr. de Hambourg.)

FRANCE. — Paris, le 17 octobre.

Le Courrier Français annonce que M. Passy doit présenter aux chambres, dans la session prochaine, un projet de loi portant dotation en faveur de M. le duc de Nemours.

— Le Journal de Paris donne comme certain que des passeports seront accordés à don Carlos pour se rendre à Salzbourg, en Syrie, où ce prince paraît vouloir fixer sa résidence. Ce journal ajoute que c'est sur le refus formel des puissances d'intervenir en faveur de ses prétendus droits à la couronne d'Espagne qu'il se serait résolu à demander des passeports, après en avoir délibéré dans un conseil intime tenu à Bourges. Le départ aurait lieu vers la fin du mois.

— Outre la décoration de la Toison-d'Or, M. le maréchal Soult a reçu avec le cérémonial ordinaire le brevet de grand d'Espagne de première classe.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, Auguste Blanqui a été interrogé par M. le procureur-général Franck-Carré et par M. Ménilhou, qui étaient assistés de MM. Cauchy, greffier en chef de la cour des pairs, et Zangiacom, juge d'instruction. Auguste Blanqui, interpellé d'abord sur ses noms et prénoms, n'a fait aucune difficulté de reconnaître son identité; mais lorsqu'il a été interrogé sur la participation qu'il aurait pu prendre aux attentats des 12 et 13 mai, il a, comme Barbès et Martin Bernard, déclaré qu'il ne ferait aucune réponse; il a, en effet, obstinément gardé le silence à toutes les questions qui lui ont été faites. Lorsque Blanqui a reçu la visite des magistrats, il était dans son lit. Il avait, en apprenant cette visite, déclaré qu'il ne se vêtirait pas tant qu'on ne lui rendrait pas ses bretelles et sa cravatte qu'on avait cru devoir lui retirer, dans la crainte qu'elles ne pussent servir à un projet de suicide.

Aujourd'hui, on a fait droit à la demande de Blanqui.

(Gazette des Tribunaux.)

— Clot-bey, le fondateur des institutions médicales en Egypte, est en ce moment à Lyon, où il a visité les hôpitaux; chirurgien en chef de l'armée du pacha, il est, dit-on, chargé d'engager quelques jeunes docteurs pour le service de Méhémet-Ali; leur voyage serait payé, et ils auraient, en arrivant, 4,000 francs de traitement.

pendant toute cette représentation, on n'a applaudi qu'une seule fois, après l'air du 3e. acte chanté par M. Alexandre; il est vrai que la salle était très-peu garnie et que, dans ce cas, les applaudissemens ne sont jamais fréquens. Du reste, ce n'est pas un reproché que nous adressons ici aux rares spectateurs qui s'y trouvaient.

Jedi, l'on avait annoncé le Bouffe et le Tailleur, la Marraine et un Procès Criminel. Une indisposition survenue à M. Pamel, qui jouait le Bouffe, obligea l'administration à changer le spectacle; et telle est, à ce qu'il paraît, la pénurie du répertoire, qu'on ne put remplacer l'opéra que par un vaudeville. Un tel état de choses accuse l'incurie de la direction: à Anvers, où la troupe n'est pas plus complète qu'à Liège, M. Prudhomme varie tous les jours son spectacle; sans compter plusieurs vaudevilles et drames nouveaux, il a déjà donné cet hiver Robert, la Juive, Guillaume Tell en entier, le Philre, Gustave, etc.

La direction obligée de changer le spectacle n'avait pas même fait connaître ce changement avant l'ouverture des bureaux, ainsi que l'exige le règlement. Les abonnés demandèrent donc que le rideau fut baissé, et que la représentation leur fut rendue; ils alléguèrent que les conditions de l'abonnement promettaient un opéra, que le vaudeville n'était que l'accessoire, ainsi que le directeur l'a proclamé lui-même alors que l'on demandait les débuts des artistes du vaudeville, et qu'ils ne pouvaient être tenus d'accepter l'accessoire pour le principal. Le vaudeville commença, mais les acteurs furent obligés de se retirer devant un concert unanime de huées et de sifflets.

Vendredi, le Brasseur de Preston; voici enfin un opéra nouveau: Bien que notre siècle ait la manie d'innover en tout genre; bien que les auteurs d'aujourd'hui aient la prétention de faire beaucoup mieux que leurs devanciers, et qu'ils se fâchent tout rouges lorsqu'on de leur confrère se sert par hasard d'une idée qu'ils ont eue; ils pillent cependant encore tous les jours les anciens, et qui plus est ils le font souvent avec succès. Ces réflexions nous ont été suggérées par l'opéra nouveau dont la première représentation a eu lieu hier sur notre scène. La donnée principale

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 16 octobre.

Le courrier de Valence et celui de Catalogne ne sont pas arrivés.

Il ne paraît pas qu'un changement de cabinet doive avoir lieu immédiatement.

Notre correspondance ordinaire de Madrid annonce que des fêtes nationales dureront 5 jours; à l'issue de ces fêtes, il pourra survenir quelque chose d'important.

HOLLANDE.

Le Handelsblad donne le bulletin suivant de la bourse d'Amsterdam du 17 octobre:

A l'ouverture le marché semblait vouloir se rétablir de sa baisse d'hier et on offrait déjà 52 pour les intégrales, ce qui prouve que le marché abandonné à lui-même tend plutôt à la hausse qu'à la baisse.

Mais bientôt on reconnut la faiblesse du marché. A peine un vendeur important se fut-il montré, qu'il fut immédiatement suivi par d'autres, et bientôt la foule des vendeurs devint si grande, que la terreur devint générale à s'emparer des spéculateurs. Chacun voulut vendre et on n'a pas d'idée d'une panique aussi forte à notre bourse depuis plusieurs années. Les prix ont tous souffert de nouveau et d'une manière sensible, et c'est à peine si on a pu placer quelques parties peu considérables aux cours les plus bas.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 18 octobre.

Bruxelles, le 17 octobre. — (5 heures). — La bourse a ouvert en baisse pour l'actif espagnol, et chacun après était préoccupé du mouvement qui s'est opéré hier à Amsterdam. Les affaires n'ont pas eu beaucoup d'activité, il a été traité quelques parties à 26 5/8, on cote ce prix à 26 11/16 P. on ferme 26 5/8 et les affaires se sont ravivées.

On a reçu par voie extraordinaire des nouvelles de Madrid du 11 au soir et du quartier-général de Belchite où se trouve le duc de la Victoire. Espartaco a sous ses ordres 92 bataillons et 41 escadrons de cavalerie.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 et A., 5 p. c. 101, 4 p. c. 92 1/2 A., 5 p. c. 71 5/8. Société Générale titres en nom fl. 750 A., Société de Mutualité 1027 50 (102 5/4) A., 1050 (105) P., Canal de la Sambre à l'Oise 900 (90); Banque Foncière 850 [85].

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

Huile et graine de colza avec très peu d'affaires, les tourteaux de colza demandés, dito de lin peu sur place.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardois 26 5/4 15/16.

Amsterdam, 16 octobre. (5 heures.)

Il y a eu peu d'affaires en fonds étrangers, l'actif espagnol était stationnaire à 27 27 1/16 26 7/8 27, coupons 24 1/2. Le marché en fonds nationaux a été très animé et tous leurs prix ont éprouvé une nouvelle et considérable baisse. Les intégrales 2 1/2 p. c. à l'ouverture étaient demandées à 52, mais bientôt des ventes énormes l'ont fait fléchir à 50 5/4 5/8 pour se relever à 51 et finir 51 1/8 à cinq heures et un quart. C'est l'emprunt des Indes qui, hier a fermé à 97 1/2, a subi la plus forte réaction, car il est tombé à 94 1/2 pour fermer 95 1/4; le 5 p. c. a fléchi à 95 5/4 et ferme 96 ce qui donne une baisse de 4 1/2 p. c. sur le cours de la veille; les actions de la société de commerce sont descendues à 170, 1/2, elle ferment 171 1/4 [baisse 1 5/8]; billets de chance ouverts 24 5/8, sont tombés à 25 1/2 et ferment 24 [baisse de près d'un p. c.] syndicat 91 1/2; il était coté la veille 94

LIEGE, LE 19 OCTOBRE.

Le placement des voyageurs dans les chars-à-bancs, au chemin de fer, donne lieu quelquefois à des contestations qu'il importe de faire cesser. On sait que chaque voiture de cette espèce porte un écriteau indiquant le lieu de sa destination, et que les gardes-convois, après avoir vérifié les coupons, assignent aux voyageurs les chars-à-bancs où ils doivent se placer. Cette mesure, prescrite par le règlement, est, en général, fort bonne; mais il est des cas où il conviendrait d'en restreindre l'application, afin de prévenir les vexations gratuites que pourrait entraîner une exécution trop rigoureuse. Ainsi il arrive très-souvent que des personnes qui se rendent dans la capitale, par exemple, sont obligées de se placer dans le char-à-bancs portant l'indication de Bruxelles, même quand il est déjà occupé par vingt-cinq à vingt-sept voyageurs, tandis que le char-à-bancs de Malines, qui le suit ou le précède immédiatement, et qui continue également sa route jusqu'à Bruxelles, est totalement inoccupé ou

de cette pièce roule sur la ressemblance parfaite de deux frères jumeaux; or, cette idée avait servi de base aux Ménechmes de Ménandre, à une comédie latine de Plaute, à une pièce de Shakespeare, à une autre de Regnard, à plusieurs autres encore, enfin à un vaudeville qui nous a souvent fait rire l'année dernière (Prosper et Vincent). Quoiqu'il en soit, la pièce dont nous avons à nous occuper ne manque ni de gaieté ni d'originalité; pour plus d'illusion les deux personnages sont représentés par le même acteur. Voici du reste la fable ourdie par MM. de Leuven et Brunswick:

Dans la petite ville de Preston en Angleterre, se trouve un brasseur nommé Daniel Robinson, dont le frère, Georges, est lieutenant dans les troupes royales. La ressemblance de ces deux jumeaux est telle que toujours on les a pris l'un pour l'autre. Daniel prépare sa noce, il va épouser Effie, la fille d'un ancien premier garçon de sa brasserie. On n'attend plus que Georges; mais au lieu de celui-ci, on voit arriver Toby, sergent de sa compagnie, apportant la nouvelle de la disparition du lieutenant. Son absence du camp ayant duré trois jours, un conseil de guerre doit s'assembler pour le déclarer déserteur et le condamner à mort. F'appé de l'idée du danger qui menace son frère, Daniel ajourne son mariage et part, avec sa fiancée, pour aller à la recherche de Georges.

Au second acte, nous sommes au camp de Culloden, où sont rassemblées les troupes de Georges II. Tout se prépare pour la condamnation de Georges; dans une heure elle sera prononcée. Les recherches de Dan et d'Effie ont été infructueuses: Toby est au désespoir. Tout à coup un officier frappé de la ressemblance du brasseur avec Georges, s'écrie que celui-ci est de retour. Les soldats accourent le féliciter. Toby saisit avec empressement cette circonstance heureuse; il entraîne Daniel dans la cabane de son frère, et bientôt le brasseur reparait sous le costume militaire, qu'il porte d'une manière gauche et grotesque. Ici se passe une scène plaisante où Toby essaye de faire l'éducation soldatesque du lieutenant improvisé. Si Georges est très-bon, Daniel est des plus poltrons; aussi remet-il avec empressement son épée à l'officier qui vient lui annoncer que le conseil de guerre est dissous, mais que le général lui ordonne les arrêts en punition de son absence. Cependant, il n'est en-

Feuilleton.

THEATRE. — REVUE DE LA SEMAINE.

LE BRASSEUR DE PRESTON.

Il est fâcheux pour notre administration théâtrale, de se trouver dans la nécessité de ne donner, depuis longtemps, que des pièces pour ainsi dire travesties: des acteurs peuvent être supportables lorsqu'ils se renferment strictement dans le cercle de leur emploi, ils connaissent plus ou moins bien leur répertoire, et l'habitude de jouer et de répéter les mêmes rôles leur donne une assurance et un aplomb qui les empêchent d'être par trop mauvais; mais lorsqu'ils viennent empiéter sur le répertoire d'un autre artiste, lorsqu'ils se chargent de rôles dont les allures, le ton, le chant, sont en opposition avec leur ton, leurs allures habituelles, Oh! alors, comme nous l'avons vu jusqu'ici, le spectacle ne marche pas, il se traîne péniblement, et au lieu de nous offrir un délassement, il devient une source d'impressions pénibles auxquelles on a soin de se soustraire. Ces réflexions expliquent le peu d'empressement du public, ainsi que la manière dont l'Ambassadrice a été représentée dimanche dernier: Mme Biacabe elle-même a ressenti l'influence de son entourage, elle est restée constamment au-dessous de ce qu'elle s'était montrée jusques-là. M. Damoreau s'est mal tiré du rôle de Bénédicte; il paraissait n'en avoir assez étudié ni la musique ni le poème. Aurait-il voulu faire une galanterie à ses camarades, en se montrant aussi mauvais qu'eux? Ce serait là une abnégation de soi-même dans laquelle nous l'engageons vivement à ne point retomber.

Mardi, l'exécution du vaudeville la Chanoinesse avait été confiée à Mmes. Sylvie et Bernard, MM. Albin et Warnier; ils l'ont jouée aussi bien qu'ils leur était possible, la pièce a donc été mal jouée. Fra Diavolo a marché un peu mieux que l'Ambassadrice, et cependant nous avions fait ce jour-là une remarque que nous n'avions pas encore eu l'occasion de faire; c'est que



bien offre encore un grand nombre de places disponibles. En hiver, cet inconvénient n'est pas très-grand, mais en été il est parfois insupportable. Aussi avons-nous entendu beaucoup de personnes se plaindre de cette mesure et exprimer le vœu de voir introduire un classement plus équitable. Comme il nous semble qu'elles ont parfaitement raison, nous croyons devoir prier le gouvernement de donner aux gardes des instructions en conséquence, et de permettre toujours l'accès aux chars-à-bancs inoccupés.

M. l'administrateur de la sûreté publique vient de transmettre aux agens, chargés de la police des passe-ports aux frontières, les instructions suivantes :

1° Tout individu porteur d'un passe-port à l'intérieur ou d'une carte de sûreté portant signalement, délivrés par un département ou une province limitrophe du royaume et y demeurant sera admis à circuler dans la province belge limitrophe sans avoir aucune formalité à remplir ;

2° Tout individu non muni de papiers, qui déclarera habiter dans les mêmes localités et n'aller qu'à la première ville belge, sera admis à ses risques et périls à entrer dans le royaume, à moins que :

- a. La feuille de route du conducteur de la diligence ou d'autres indices n'établissent que la déclaration est inexacte ;
b. Que l'étranger ne soit dépourvu de moyens d'existence.

Ces instructions ont été arrêtées dans le but de faciliter de plus en plus les relations de voisinage avec les sujets des puissances amies de la Belgique.

Par arrêté de ce jour, chambre des mises en accusation, a été renvoyé aux prochaines assises de Liège, le nommé Lebeau, se disant comte, prévenu d'un vol avec effraction et d'une tentative de vol, commis à Spa dans le courant du mois d'août dernier. Lebeau est actuellement détenu dans la maison d'arrêt de Verviers.

Il paraît que cet accusé appartient à une famille recommandable, et qu'il a fait ses études au collège Stanislas à Paris.

Nous recevons, trop tard pour l'insérer aujourd'hui, une lettre de M. Leroyer, directeur-gérant des théâtres de Liège. Nous la publierons lundi.

Par arrêté du roi, en date du 16 octobre, le baron de Viron, membre de la députation permanente du conseil provincial de Brabant, est nommé gouverneur de cette province.

Le sieur Pierre-François de Saegher, avocat à Gand, est nommé procureur près le tribunal de première instance de cette ville, en remplacement du sieur Delehay.

On écrit de Verviers, 17 octobre :

Le 16 de ce mois, vers les 9 heures du matin, sur la route de Herve à Liège, la nommée Marie-Joseph Dubois, âgée de 40 ans, née et demeurant à Battée, épouse de Mathieu Petit, marchand de chevaux, a été écrasée par la voiture de Mathieu Magnée, charretier à Retinne, canton de Fléron. Cette femme s'est jetée elle-même sous la roue qui lui a donné la mort, elle était enceinte et donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale.

Aujourd'hui, Mgr. l'évêque de Liège, accompagné de M. Neven, grand-vicaire, s'est rendu à Pépinsler pour y consacrer la nouvelle église. Une partie du clergé de Verviers et des paroisses environnantes assistait à cette cérémonie, qui a commencé à sept heures du matin et n'a été terminée qu'à midi passé. Mgr. Van Bommel administre aujourd'hui la confirmation aux enfants de cette commune.

On nous annonce de Paris, le prochain voyage en Belgique, d'un haut fonctionnaire de l'administration des postes, chargé de s'entendre avec notre gouvernement sur les mesures à prendre pour l'expédition de deux courriers par jour ; l'un partant de Paris le matin avec les dépêches du midi, de l'ouest et du centre de la France, de l'Espagne, de l'Italie, etc.; l'autre partant le soir avec les correspondances de Paris, celles arrivées dans la journée par les malles des lignes qui seraient également dotées de deux courriers. A cette organisation nouvelle et vraiment progressive seraient ajoutées d'autres améliorations, des combinaisons qui accéléreraient dans toutes les directions le transport des lettres. L'intention de l'administration française paraît être, comme pour les malles-estafettes, de commencer l'essai par le Nord. La Prusse, la Hollande et toute l'Allemagne étant intéressées dans cette innovation, seront consultées. Les frais devant nécessairement être doublés, il serait convenu de part et d'autre de maintenir les taxes actuelles, pour tout ce qui est de service international, pendant un nombre d'années suffisant pour compenser l'accroissement des dépenses en matériel, chevaux, etc., laissant chaque pays libre d'introduire la réforme anglaise, c'est-à-dire, une taxe très-basse et uniforme pour toutes les distances, à l'intérieur. (Comm. Belge.)

core qu'au commencement de ses tribulations : un dandy sir Olivier Genkins dont la sœur a été séduite par Georges, vient proposer au pauvre Daniel le divertissement d'un duel. Le brasseur espère que les arrêts le tireront de là, mais voici que le sergent Toby lui rapporte son épée et la permission du général d'essayer le feu de l'ennemi à la tête de sa compagnie. Plus mort que vif il est juché sur le cheval de son frère, et le mouvement général l'entraîne. La défaite du prétendant est l'affaire d'un tour de main, l'armée revient victorieuse exaltant la bravoure du lieutenant qui est fait capitaine. Daniel n'a pourtant rien vu de cette bataille où sa monture l'a porté malgré lui au milieu de la mêlée. Etonné des prouesses qu'on lui attribue, il dit avec une plaisante bonhomie :

S'il est une justice humaine,
O mon cheval,
Noble animal,
Puisqu'on me nomme capitaine,
On doit te nommer général.

Enfin Daniel espère en être quitte ainsi, mais il est désigné pour aller porter au roi les drapeaux conquis et part pour Windsor.

Au troisième acte, toute la cour est assemblée pour recevoir avec honneur le capitaine Robinson; on le conduit près du roi. Restés seuls, Toby et Effie qui ont accompagné notre héros, craignent qu'il ne fasse quelque maladresse. Tout-à-coup Daniel accourt tout effaré sans pouvoir expliquer ce qui vient de se passer ; il avait présenté les drapeaux au roi qui lui avait donné sa main à baiser, lorsqu'un officier couvert de poussière est arrivé et a remis une lettre au roi, qui, après l'avoir lue, a dit au pauvre Brasseur : « Je vous ordonne de ne pas quitter le palais. » Il se croit reconnu. Bientôt arrive le général Murgrave, qui, après avoir fait retirer Toby et Effie, apprend au brasseur que l'Irlande est soulevée, que le roi a fait choix de lui pour aller la soumettre. A cette nouvelle Daniel ne sait que devenir. Mais ce n'est pas tout encore : cet enragé de Genkins l'a suivi à Windsor, il rapporte au prétendu séducteur ses lettres et son portrait. Dans l'impossibilité de rendre celles qu'il a reçues, Daniel feint de vouloir réparer ses torts par un mariage, mais qu'il ajourne à son retour d'Irlande, Genkins court près du

On écrit de Paris, 17 octobre, à l'Observateur :

« Dans un conseil des ministres qui a été tenu hier on s'est de nouveau occupé de la position de don Carlos et de la demande que ce prince a fait réitérer à Louis-Philippe pour obtenir ses passeports. On assurait midi au ministère des affaires étrangères qu'il avait été décidé que le prétendant obtiendrait ses passeports pour la fin du mois, à certaines conditions qu'il sera obligé de signer avant de quitter Bourges.

« A l'ambassade espagnole, on a reçu un courrier expédié par le duc de la Victoire, qui est arrivé le 11 à Belchite; son armée marche en sept divisions, qui forment un effectif de près de 75,000 hommes. Cabrera a concentré toutes ses forces dans les gorges de Cantaveja. Espartero a adressé une proclamation aux habitans des royaumes d'Aragon et de Valence pour leur faire connaître ses intentions.

« A Madrid il est toujours question d'une modification ministérielle dans le sens du parti Olozaga.

« Il n'y a aucune nouvelle d'Orient, le gouvernement attend avec impatience les premières dépêches de M. de Pontois; en attendant, les choses resteront dans le statu quo, et le refroidissement momentané entre le cabinet de St-James et celui des Tuileries ne paraît pas devoir avoir d'autres conséquences que celles de faire augmenter de part et d'autre les forces navales dans le Levant. »

Le Moniteur publie : 1° un arrêté royal du 16 octobre portant : « le droit de présenter au serment les jeunes docteurs en droit, accordé aux anciens avocats par l'art. 14 du décret du 14 décembre 1810, peut être exercé par eux devant tous les corps judiciaires devant lesquels ils ont le droit de plaider ; » 2° un autre arrêté du 15 réglant le tracé de la route de Namur à Châtelet, section de Namur, à l'extrémité du pavage de Zalziarne.

« Hier, pendant l'audience du tribunal correctionnel de Bruxelles, un marchand de coton de cette ville qui se trouvait parmi le public dans l'auditoire, a été arrêté en flagrant délit d'outrage public à la pudeur; son procès a été instruit séance tenante, et il a été condamné à six mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

« Dans un conseil des ministres tenu avant le départ du roi, il a été, dit-on, décidé que l'ouverture de la session législative aura lieu le 12 novembre, jour fixé par la constitution pour la réunion obligatoire des chambres.

Le renouvellement par moitié des membres de la représentation nationale qui a eu lieu cette année, a fait obstacle à la convocation des chambres pour une époque plus rapprochée : le mandat des anciens députés, qui n'ont pas été réélus, venant à cesser le second mardi de novembre. (Observateur.)

« On écrit de Bruxelles à la Gazette d'Augsbourg :

Le voyage du roi Léopold à Wisbade se rattache au mariage de la reine d'Angleterre avec le prince Albert de Saxe-Cobourg. Le roi Léopold trouvera à Wisbade, son frère, le duc régnant.

Nous avons fait connaître, dans un précédent numéro, les résultats du recensement de la population du quartier de l'Ouest effectué tout récemment. Nous publions aujourd'hui les résultats obtenus par la même opération aux quartiers de l'Est et du Nord :

QUARTIER DE L'EST.

Table with 10 columns: DIVISION DU QUARTIER, ENFANS EN BAS-AGE, ADOSCEENS, HOMMES EN GÉNÉRAL, FEMMES EN GÉNÉRAL, TOTAL GÉNÉRAL DE LA POPULATION, POPULATION ISOLÉES ET RÉSIDANS, POPULATION FIXE ET AGGLOMÉRÉES, CHEVAUX ET CHIENS, OBSERVATIONS. Rows include Centre, Faubourg, Boverie, and Totaux.

QUARTIER DU NORD.

Table with 3 columns: VILLE, FAUBOURGS, PARTIE RURALE. Rows show population statistics for children, adolescents, young men, and young women in different areas.

roi, et obtient de lui que le mariage se fera incontinent en présence de sa majesté qui accorde au brasseur le grade de major.

C'est le dernier coup, Daniel est prêt à tout avouer, lorsque Toby le pousse dans un cabinet où vient d'arriver le véritable Georges. C'est lui qui reparait cette fois; les portes d'une galerie s'ouvrent : on aperçoit le roi environné de toute la cour et le contrat des nouveaux époux est signé. Alors Daniel revient sous son costume de brasseur et suivi d'Effie il reprend la route de Preston.

Le temps et l'espace nous manquent pour nous livrer à une appréciation quelque peu détaillée du poème et de la musique, qui du reste est très-légère. Nous y reviendrons après une seconde représentation. Pour aujourd'hui, bornons-nous à rendre justice aux artistes chargés de l'exécution de cet opéra, et surtout à féliciter M. Millord de la précision qu'il a obtenue de son orchestre et de la justesse de l'ensemble avec lequel les chœurs ont marché. Le rôle du brasseur rentre bien dans les moyens de M. Alexandre; aussi s'en est-il parfaitement tiré; les personnages accessoires eux-mêmes ont été convenablement représentés; M. Pamel seul, chargé du rôle de basse-taille, a laissé quelque peu à désirer.

Le spectacle avait commencé par la reprise des Gants Jaunes; cette pièce a été jouée avec chaleur par M. Paul Canut, qui y a fait beaucoup de plaisir.

L'administration vient de traiter avec Mme. Damoreau; elle a engagé cette dame pour jouer les jeunes premiers rôles, et les fortes jeunes premières. Nous espérons que maintenant rien ne s'opposera plus à ce qu'on nous rende quelques-uns de ces bons vaudevilles, tels que Une faute, les Malheurs d'un amant heureux, Un duel sous le cardinal Richelieu, etc. Nous voudrions aussi que pour obvier à la pénurie du répertoire lyrique, on nous donnât quelques bonnes comédies et drames. Peut-être alors MMmes. Boucher, Millet, Courtois, dont les noms ne sont jamais sur l'affiche bien qu'elles soient engagées pour jouer l'opéra et le vaudeville, pourraient-elles être utilisées.

On croit que S. M. aura à aussi une conférence avec le prince de Metternich. L'alliance de la reine d'Angleterre avec un prince de Saxe-Cobourg relèvera l'influence personnelle du roi, et cette influence ne pourra être que favorable à la Belgique.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, porte à la connaissance des propriétaires ou locataires de terrains, qui ont été occupés sur le pré de Droizhe, pour les courses de chevaux, que l'état des propositions des indemnités pour cette occupation de terrain est déposé au secrétariat de l'administration communale, où ils peuvent en prendre connaissance, et remettre les observations qu'ils croiraient devoir faire sur ces propositions, dans un délai qui expirera au 31 de ce mois.

A Liège, le 16 octobre 1859. Par le collège : Le secrétaire, Demany. Le bourgmestre, J. J. Tilman.

Le collège des bourgmestre et échevins, Considérant que le pavé provisoire établi dans la partie du faubourg Saint-Laurent qui est emprise pour les travaux du chemin de fer, ne présente pas, dans ce moment, la solidité nécessaire pour pouvoir supporter de lourdes charges, et que la circulation des voitures doit y être réglée dans l'intérêt même de cette circulation;

Vu les rapports du commissaire de police du quartier de l'ouest en date du 13 de ce mois (N° 942), et du bureau des travaux publics en date de ce jour (N° 557);

Vu le règlement communal du 26 juin 1827, relatif à la police de la voirie, et l'art. 94 de la loi communale;

Arrête : Art. 1er A dater de la publication du présent arrêté et jusqu'à autre disposition, le passage des Voitures avec charge dépassant un poids de 1500 kilogrammes (charge du tombereau à houille) est interdit sur la partie du pavé du faubourg Saint-Laurent existant dans l'emprise des travaux du chemin de fer.

Art. 2. Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché. Les mesures nécessaires seront prises pour en assurer l'exécution.

Une expédition en sera transmise à M. le gouverneur de la province.

A Liège, le 15 octobre 1859. Le secrétaire, Demany. Le bourgmestre, J.-J. Tilman.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Demain dimanche, 20 octobre 1859, abonnement suspendu, la 2e représentation du BRASSEUR DE PRESTON, opéra comique en 3 actes, M. URICE, drame vaud. en 2 actes. Très inécessamment les débuts de M. Bernardet, 1re. basse-taille et de Mlle Colinet, 2e. chanteuse.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.



# ANNONCES.

Dimanche on JETTERA des ROUES DE DINDONS, chez la veuve LAKAYE, au Haut-Pré, faubourg Ste-Marguerite,

On JETTERA des ROUES de DINDONS chez M. DEBEUR, faubourg St.-Gilles.

## HOTEL DU LION D'OR,

Rue derrière la Magdelaine, n. 13, à Liège.

TABLE D'HOTE à une heure et Table particulière à toute heure. On y reçoit des pensionnaires à des prix très-modérés.

Le Propriétaire des BAINS de l'Hôtel du Pavillon Anglais, à Liège, a l'honneur de PREVENIR le public, que **SES SALLES DE BAINS**, seront très-bien chauffées, et sans augmentation de prix, tout l'hiver.

Les personnes qui désireront prendre des QUARTIERS d'HIVER, sont prévenues qu'ils s'en trouvent de très-commode audit hôtel, il y a écuries et remise.

Huitres anglaises et Saumons frais et fumés, chez L. ANDRIEN fils.

10,000 à 12,000 FRANCS à PLACER sur hypothèque. S'adresser à M<sup>e</sup> ALARD, avocat, rue sur Meuse à l'Eau n° 950.

LA SOCIÉTÉ DE LA HOUILLÈRE DES SARTS, dite COBEAU au Berleur, ayant repris l'exploitation de ses charbons et houilles, avantageusement connus des consommateurs, informe le public qu'il peut s'en procurer à sa paire, sise à la Croix de Fer, sur la chaussée de Liège à Bierset.

A VENDRE ou A LOUER, en une seule ou en deux parties, UNE MAISON AVEC JARDIN. S'adresser rue Agimont, n. 524.

A VENDRE au n° 19-857, rue Haute-Sauvinière, une PARTIE DE VIN en bouteilles, aux prix suivants: Volnay à 95 Cmes. et 1-50, le petit Champagne à 1-10; Bordeaux 1828 à 2 frs.; vin blanc à 1-40.

Vis-à-vis l'église St-Gilles, QUARTIER avec la jouissance d'un jardin, à LOUER de suite à un prix avantageux. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER pour le 25 DÉCEMBRE prochain, une MAISON, n° 758, faub. Hocheporte. S'adresser n° 781 même rue.

A VENDRE de suite une MAISON, 960 — 59, en très bon état, d'une situation extrêmement avantageuse pour le commerce, faisant le coin de la rue Neuvice, ayant double façade et entrée, une vers le pont des Arches et l'autre sur la rue Neuvice. Il y aura toute facilité pour le paiement du prix, dont la très grande partie pourra être instituée en rente. S'adresser pour en prendre connaissance à la maison susdite.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

ON CHERCHE, pour LOUER DE SUITE, un JARDIN, situé le plus à proximité possible de la ville, de préférence avec une serre; s'adresser au bureau de cette feuille.

Etude de M. Louis DEJAER, légiste, rue Fond St-Servais, n° 2, à Liège.

A VENDRE de gré-à-gré une bonne MAISON propre au commerce, située à Liège, rue Potière, n° 747, pour en avoir immédiatement la jouissance.

## A LOUER

UNE

GRANDE ET BELLE MAISON, CONSTRUITE A NEUF, Sise à la station du chemin de fer, à Waremmé, pouvant servir d'Hôtellerie ou de Café. S'adresser au notaire HOUSSA, ou à M. LOUIS, propriétaire Grandaxhe.

## GRAND ASSORTIMENT

DE

Gilets tricotés en laine du prix de fr. 5 50 jusqu'à fr. 8, rue Féronstrée, n° 700.

A CEDER par suite de décès, le BAIL DE LA MAISON, ainsi que le FOND DE MAGASIN de Mlle. C. MEURA, ci-devant M<sup>de</sup> de Modes, rue de la Régence, n° 9, s'y adresser. Les marchandises se vendent dès-à-présent au-dessous du prix courant.

A VENDRE une petite MAISON avec JARDIN de 15 à 14 ares, située en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille. S'adresser à M. J. H. DEMONCEAU, place Saint-Denis, à Liège.

A VENDRE ou à LOUER une belle et grande MAISON, ci-devant occupée par le sieur Beck-Steins, située rue de la Régence, à Liège. S'adresser au bureau de la Banque Liégeoise, place St-Denis, de 8 à 1 heure.

## BATEAUX A VAPEUR DE LA MEUSE.

L'administration prévient le public qu'à partir d'aujourd'hui, il y aura un départ tous les jours de Liège (rivage du Séminaire), à 7 heures et de Namur à 8 heures du matin.

MARDI, 5 Novembre 1859, à 2 heures précises de relevée, la SOCIÉTÉ CHARBONNIÈRE DE GOSSON ET LAGASSE exposera en VENTE aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont,

## une terre à labour

de 109 ares, située en lieu dit Chantraine, commune de Grâce-Montegnée, tenant à M. Moltart et au chemin. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire, ou en celle de M. Louis DEJAER, légiste, rue Fond St-Servais, n° 2, à Liège, dépositaire des titres de propriété.

## EGLISE PRIMAIRE DE HUY.

Mercredi trente OCTOBRE 1859, à 3 heures de relevée,

Les Marguilliers administrateurs de la fabrique de l'église primaire de Huy, feront procéder dans la salle du conseil de ladite fabrique, sise dans le local du presbytère de cette église, à l'ADJUDICATION par soumission cachetée et au rabais : 1° De la fourniture des pierres de taille nécessaires pour la restauration des contreforts du chœur de ladite église; 2° de la fourniture de la chaux et du sable nécessaires à cette restauration; 3° Du fer et du plomb, qu'il faudra pour icelle; et à l'adjudication aussi au rabais, et par soumission cachetée, de la construction d'un PLANCHER à établir audessus des voûtes de la même église : Le tout aux clauses, charges et conditions contenues dans le cahier des charges, dont on peut prendre connaissance chez le sieur ANSIAUX, avoué-licencié, demeurant sur la place à Huy, trésorier de ladite fabrique.

## AVIS POUR SURENCHERIR.

Jusqu'inclus le 25 OCTOBRE 1859, on peut surenchérir d'un 20me. sur le prix de

## DEUX MAISONS

Numéros 176 et 177, avec 3 verges 10 petites de jardin, sises à ANS, en lieu dit RUELLE DE LIÈGE, adjudgées provisoirement pour 2,500.—.

S'adresser à M<sup>e</sup> DE BEFVE, notaire à Liège, rue Sœurs-de-Hasque, n° 19.

## VENTE

D'UNE BELLE

## Maison de Campagne,

DE

## DEUX FERMES,

ET DE

## PLUSIEURS PIÈCES DE TERRE ET PRAIRIES,

SITUÉES SUR LES COMMUNES

DE RETINNE, AYENEUX, FLÉRON, OLNE ET AUBEL.

Le 11 Novembre 1859, 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, devant M. le juge-de-paix des quartiers du Nord et de l'Est de ladite ville, en son bureau rue Neuve derrière le Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

## DES IMMEUBLES,

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Dépendant de la succession de feu M. L. A. J. Rodberg. 1er. lot.

1° Une belle MAISON DE MAITRE et une FERME composée de vastes bâtiments d'exploitation en très-bon état, situées commune de Retinne, sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle, occupées, la maison de maître par M. Delcour, et la ferme par M. Magnée.

2. Un JARDIN contenant 8 ares 85 centiares, n° 167 du cadastre.

3. Une PRAIRIE contenant 10 ares 96 centiares, n° 165.

4. Une BELLE PRAIRIE, contenant 25 ares 54 centiares, n° 168.

Le tout longeant la route de Liège à Aix-la-Chapelle.

2me. lot.

1° Une PRAIRIE contenant 58 ares 40 centiares, n° 11 du cadastre d'Ayeneux.

2. Un JARDIN contenant 8 ares 50 centiares, n° 12.

3. Une PRAIRIE contenant 29 ares 50 centiares, n° 13.

4. Une PRAIRIE contenant 15 ares 97 centiares, n° 14.

5. Une PRAIRIE contenant 47 ares 07 centiares, n° 15.

Les biens compris dans ce lot sont situés commune d'Ayeneux et forment la séparation de cette commune avec celle de Retinne, ils ne font qu'un ensemble avec le premier lot et sont exploités par le sieur Magnée.

Les premier et second lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot.

3me. lot.

Une PRAIRIE située en partie sur la commune de Retinne et partie sur la commune de Fléron, contenant un hectare 50 ares 52 centiares, en lieu dit Pré Maghin, longeant la route de Liège à Aix-la-Chapelle et portant sur la commune de Retinne le numéro 199 du cadastre et sur celle de Fléron le n° 540.

4me. lot.

Une PIÈCE de TERRE, située commune de Retinne, joignant la prairie ci-dessus désignée, en lieu dit Fond de Bovy, contenant 59 ares 84 centiares et portant le n° 204 du cadastre.

5me. lot.

Une PIÈCE de TERRE située commune de Fléron, joignant celle comprise sous le quatrième lot, en lieu dit Fond de Bovy, contenant 2 hectares 27 ares 90 centiares et portant le n° 565 du cadastre.

Les 3me., 4me. et 5me. lots, n'en forment qu'un ensemble,

seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot; ils sont exploités par le sieur Magnée.

6me. lot.

Une FERME située commune d'Ayeneux, en lieu dit sur Hauteux, composée de bâtiments d'exploitation et des pièces de terre et prairies ci-après-désignées, savoir :

1. Un Jardin n. 126 du cadastre, contenant 2 ares 25 cent.

2. Un autre jardin n. 128 du cadastre, contenant 2 ares 44 centiares.

3. Une PRAIRIE n. 129 du cadastre, contenant 58 ares.

4. Une PRAIRIE n. 150 du cadastre, contenant 80 ares 50 centiares.

5. Une PRAIRIE n. 151 du cadastre, contenant 25 ares 05 centiares.

6. Une PIÈCE DE TERRE n. 153 du cadastre, contenant 58 ares 50 centiares.

7. Une PRAIRIE n. 119 du cadastre, contenant 50 ares 10 centiares.

Le tout ne formant qu'un ensemble.

8. Un PRÉ n. 106 du cadastre, contenant 29 ares 11 cent.

9. Un PRÉ n. 104 du cadastre, contenant 48 ares 54 cent.

Cette ferme est exploitée par le sieur Servais Colson dit Nonthomb.

7me. lot.

Une PRAIRIE située même commune n. 91 du cadastre, contenant 57 ares 86 centiares.

8me. lot.

Une PRAIRIE même commune n. 158 et 159 du cadastre, contenant 67 ares 80 centiares.

9me. lot.

Une PRAIRIE même commune n. 144 du cadastre, contenant 45 ares 50 centiares.

10me. lot.

Une PRAIRIE située commune de Retinne n. 222 et 226 du cadastre, contenant 64 ares 08 centiares, la portion n. 226 n'est séparée du 4me. lot que par un ruisseau qui forme la limite des communes d'Ayeneux et de Retinne.

11me. lot.

Un PRÉ situé sur les communes d'Ayeneux et de Retinne, portant sur Retinne le n. 221 du cadastre, et sur Ayeneux le n. 145, ne formant qu'un ensemble et contenant sur Retinne 23 ares 94 centiares, sur Ayeneux 10 ares 79 centiares.

12me. lot.

COMMUNE D'OLNE.

Un PRÉ commune d'Olne, contenant 42 ares 75 centiares, portant le n. 327 du cadastre, joignant au chemin de Hoteux.

13me. lot.

Une PIÈCE DE TERRE commune d'Olne, contenant 1 hectare 50 ares 90 centiares, portant le n. 529 du cadastre et joignant le pré ci-dessus désigné.

Les 6me. inclus 13me. lots sont exploités par le sieur Servais Colson.

14me. lot.

COMMUNE D'AUBEL.

Une PRAIRIE située commune d'Aubel, en lieu dit Hœistrenx, portant le n. 409 du cadastre, et contenant 87 ares 20 centiares.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue du Pot d'Or, dépositaire des titres et du plan des propriétés à vendre.

## VENTE CONSIDÉRABLE

## D'IMMEUBLES

SANS FACULTÉ DE SURENCHÈRE.

LE SIX NOVEMBRE 1859, deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, devant M. le juge-de-paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve derrière le Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

## des Immeubles,

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Dépendant de la succession de M. RODBERG, savoir :

1er. lot. Une belle et grande MAISON, située à Liège, place de la Comédie, avec cour, jardin, écurie, remise, etc., occupée par M. Malherbe-Scherembacker.

2e. lot. Une belle et grande MAISON, située à Liège, place de la Comédie, avec cour, écurie, remise, etc., occupée par M. Moulin (le café du Midi).

3me. lot. Une belle MAISON DE CAMPAGNE, cour, remise, deux écuries, un beau et vaste jardin, une prairie, le tout ne formant qu'un ensemble et contenant 72 ares 96 centiares, située à Grivegnée.

4me. lot. Une FERME, située même commune composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, PRAIRIES et TERRES le tout ne formant qu'un ensemble avec le 3e lot et contenant 2 hectares 82 ares 80 centiares.

5me. lot. Une petite MAISON, même commune, joignant la ferme ci-dessus désignée.

Les 3, 4 et 5e lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot.

6me. lot. Une grande MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue Chaussée-des-prés, n° 1592 ancien et 2 nouveau, qui était occupée par M. Rodberg, deux cours, un beau jardin, une vaste fabrique de savon, de très-grands magasins, écuries pour plusieurs chevaux, remise, une sortie sur la rue Pêcheur-rue, de très-belles caves, plusieurs citernes à l'huile doublées en plomb, etc., etc., etc.

Avec cette maison on vendra la fabrique de savon, les ustensiles qui en dépendent, son achalandage, sa raison de commerce, c'est-à-dire le droit de se dire successeur de Laurent A. J. Rodberg.

7me. lot. Un grand BATIMENT DE TANNERIE avec un terrain à côté contenant 449 mètres 10 centimètres, situé à Liège, rue devant les Écoliers, et les caves de tannerie qui s'y trouvent.

8me. lot. Un TERRAIN propre à bâtir situé même rue, contenant 485 mètres et les caves de tannerie qui s'y trouvent. Les 7e et 8e lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot.

9me. lot. Une MAISON située rue des Tanneurs, n° 16 ancien, occupée par M. Charles Devrée. S'adresser pour les conditions de cette vente à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.



